

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 7, 14, 21 et 25 mai; des 4, 11, 18 et 25 juin 1910.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur les projets concernant :

1° Le placement de vitraux dans l'église de Viaene (Flandre orientale); auteur, M. Ganton;

Eglise
de Viaene.

2° L'exécution d'un vitrail pour l'église Saint-Nicolas, à Tournai (Hainaut), sous réserve que l'auteur se conformera aux observations mentionnées dans le rapport du Comité provincial des correspondants du Hainaut; auteur, M. Wybo;

Eglise
de Saint-Nicolas,
à Tournai.

3° La décoration picturale de l'église de Bavichove (Flandre occidentale); auteur, M. Bressers;

Eglise
de Bavichove.

4° Le placement de vitraux peints dans l'église de Bar-nich (Luxembourg); auteur, M. Walter;

Eglise
de Bar-nich.

5° La décoration picturale de l'église protestante évan-gélique, à Anvers; auteurs, MM. F. et A. Veranneman;

Eglise
protestante
d'Anvers.

6° L'exécution de vitraux peints dans l'église des

Eglise
des SS. Léonard
et Victor,
à Liège.

SS. Léonard et Victor, à Liège; peintre-verrier, M. Osterath.

L'attention de l'auteur sera appelée sur les encadrements qui ne se détachent pas suffisamment sur le fond trop compliqué;

Eglise
d'Opbrakel.

7° Le placement de vitraux dans l'église d'Opbrakel (Flandre orientale); auteur, M. Ganton;

Hôtel communal
d'Ixelles.

8° L'exécution de deux fontaines artistiques destinées à orner les jardins de l'hôtel communal d'Ixelles (Brabant); auteur, M. De Haen.

L'attention du sculpteur sera appelée sur l'architecture, qui est insuffisamment étudiée, ainsi que sur le dessin des animaux, qui laisse également à désirer;

Eglise
de Basl.

9° Le placement de vitraux peints dans l'église de Basel (Flandre orientale), sous réserve qu'au cours des travaux l'auteur se conformera aux observations mentionnées dans le rapport du Comité provincial des correspondants de la Flandre orientale, en date du 23 mai 1910; auteur, M. Casier;

Eglise
de Saint-Donat,
à Arlon.

10° La décoration picturale de l'église de Saint-Donat, à Arlon (Luxembourg), sous réserve qu'au cours de l'exécution l'auteur remplacera les croix surmontant les arcs d'entre-colonnement par d'autres emblèmes religieux et qu'il supprimera l'appareillage des voûtes; auteur, M. Lamy.

Eglise
Saint-Pierre,
à Anderlecht.

— Il a été procédé, le 4 juin 1910, à l'examen des statues décorant le portail sud et le chœur de l'église de Saint-Pierre, à Anderlecht (Brabant); sculpteur, M. Gerrits.

M. De Vriendt, membre correspondant du Brabant, assistait à cette inspection.

Il résulte de cet examen que les statues dont il s'agit sont

bien exécutées. Les têtes paraissent cependant un peu petites de dimensions.

Il conviendra de donner aux écussons décorant les consoles du portail, la forme et les dimensions anciennes. A cet effet, la console supportant la statue de Sainte-Élisabeth de Hongrie peut servir de modèle.

Les socles, introduits sous les statues du chœur, produisent un très heureux effet.

Dans le chœur une tringle, en fer forgé, établie un peu au-dessous des seuils des fenêtres, coupe fort malheureusement la partie supérieure des beaux monuments funéraires qui s'y trouvent.

Cette tringle sert à suspendre des tentures à certains jours. Il importera de la rendre mobile en la faisant supporter, de distance en distance, par des crochets scellés à demeure dans la muraille.

Des réparations devront être effectuées aux toitures.

Les belles fresques, qui décorent l'église, et particulièrement celles du transept, commencent à s'altérer et demandent une restauration urgente.

L'attention des délégués a été appelée sur un tableau de De Crayer qui décore la chapelle d'angle sud-ouest.

Ce tableau, peint sur panneau, est complètement recouvert de chanci et réclame un nettoyage complet.

Il conviendra que les autorités fabriciennes sollicitent de M. le Ministre des Sciences et des Arts l'autorisation de faire procéder au nettoyage et au besoin à la restauration de ce tableau par un spécialiste compétent.

Il serait désirable que ces travaux fussent exécutés sous la surveillance d'un membre du Comité provincial du Brabant.

Eglise
d'Audegem.

— A la suite d'une communication de M. l'architecte Goethals, d'Alost, au sujet de la découverte d'anciennes peintures murales dans l'église d'Audegem (Flandre orientale), la Commission a chargé un membre du Collège d'examiner ces fresques.

On agrandit, en ce moment, l'église d'Audegem. Le travail comporte la reconstruction du chœur et l'adjonction de deux chapelles latérales greffées sur le transept.

En opérant les démolitions, on a découvert :

1° Sur le mur oriental du croisillon nord (datant du xiv^e siècle et dans lequel on aperçoit une rosace murée au xv^e-xvi^e siècle) les restes d'un Arbre de Jessé peint.

Cette peinture est fort délabrée.

Elle paraît dater du commencement du xvi^e siècle et n'offre pas grand intérêt. Dans le mur, sur lequel elle est appliquée, on doit percer une grande arcade destinée à établir la communication avec la nouvelle chapelle.

Par suite de ce travail, la peinture disparaîtra complètement.

Elle est d'ailleurs médiocre ;

2° Sur le mur oriental du chœur on voit, au nord de la fenêtre qui occupe le milieu du pignon, la figure de Saint-Jean-Baptiste et au sud celle de Saint-Christophe.

Sous la première, on remarque, pratiquée dans le mur, une armoire haute de 58 centimètres, large de 53 centimètres et profonde de 50 centimètres.

Dans la battée qui l'encadre on voit, d'une part, les entailles de deux gonds auxquels était suspendue la porte et, d'autre part, latéralement les traces de petits anges adoreurs.

Ceci semble indiquer que l'armoire servait à l'origine de tabernacle. A côté de l'armoire, on voit, s'étendant sous la fenêtre et sous l'image de Saint-Christophe, un grand rinceau très maigre, brun sur fond jaune.

Les grandes figures des SS. Jean-Baptiste et Christophe mesurent 3^m30 de hauteur et leurs pieds sont à environ 2^m23 du pavement.

Ces peintures se trouvent également en mauvais état, mais offrent bien plus d'intérêt que celles de l'Arbre de Jessé; elles sont aussi plus anciennes et appartiennent peut-être au xiv^e siècle.

Il est difficile d'en déterminer avec précision l'époque à cause du badigeon qui en couvre la majeure partie.

Comme les premières, elles doivent disparaître, le mur qui les porte étant destiné à être démoli en vue de l'agrandissement du chœur.

Il conviendrait d'en prendre des photographies et une copie fidèle (aquarelle), à l'échelle de 0.10 ou de 0.20 par mètre, afin de pouvoir les reproduire sur le nouveau mur du chevet du chœur.

Mais au préalable, l'artiste peintre devrait détacher, avec précaution, l'enduit partout où il jugera cette opération possible.

M. Bonner, curé de la paroisse, et M. Goethals, architecte de l'église, prendront immédiatement les mesures nécessaires dans le but de réaliser ce qui précède.

Rien n'empêcherait d'ailleurs de copier et de photographier aussi l'Arbre de Jessé.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

La Commission a revêtu du visa les projets concernant :

Travaux
de construction
et de restauration
de presbytères.

1° La restauration du presbytère de Warisoulx (Namur);
architecte, M. Lange;

2° La construction d'une clôture au jardin du presbytère
de Vesqueville (Luxembourg);

3° La restauration du presbytère de Oostduinkerke
(Flandre occidentale); architecte, M. Vinck;

4° Les travaux divers à effectuer au presbytère de Rosières-
sous-Moret (Luxembourg); architecte, M. Guillaume;

5° La construction d'un nouveau presbytère à Riemps
(Limbourg); architecte, M. Christiaens;

6° La construction d'un presbytère à Néchin (Hainaut),
sous réserve qu'au cours des travaux on supprimera les
arcs en anse de panier établis au-dessus des fenêtres du rez-
de-chaussée; architecte, M. Clerbaux;

7° La restauration du presbytère de Custine (Namur);
entrepreneur, M. Lupein;

8° La construction d'un presbytère à Fontenoille (Luxem-
bourg); architecte, M. Lamy;

9° La reconstruction du presbytère de Vleckem (Flandre
orientale), sous réserve qu'au cours des travaux la charpente
apparente des petits gables sera remplacée par une termi-
naison à gradins construite en pierres ou en briques; archi-
tecte, M. Geirnaert.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets concernant :

1° La construction d'une église, à Robermont (Liège); Église de Robermont.
architecte, M. Deshayes;

2° La construction d'un petit magasin, avec cave, à l'église de Bouchout (Anvers); architecte, M. Gife; Église de Bouchout.

3° La reconstruction de l'église de Dion-le-Mont (Brabant); architecte, M. Cochaux; Église de Dion-le-Mont.

4° La construction d'une seconde sacristie à l'église de Maubray (Hainaut); architecte, M. Sonnevile; Église de Maubray.

5° L'emplacement projeté pour la nouvelle église de Saint-Joseph, à Verviers (Liège). Église de Saint-Joseph, à Verviers.

Le terrain étant enclavé dans des constructions particulières, l'orientation de l'église est impossible.

En ce qui concerne le style à adopter pour l'édifice et le réemploi du mobilier Louis XIV, la Commission royale maintient l'avis exprimé dans son rapport du 20 décembre 1903, adressé à M. le Gouverneur de la province de Liège.

Si, au cours des travaux, certaines boiseries sont inutilisées, il conviendra de les faire parvenir au musée d'archéologie de la ville;

6° La construction d'une église, à Stevensvenne sous Lommel (Limbourg), sous réserve qu'au cours des travaux l'auteur arrêtera la toiture au mur du pignon Est de la haute nef et recouvrira celui-ci par des rampants en pierre; architectes, MM. Martens et Lenertz; Église de Stevensvenne sous Lommel.

7° Le placement d'un maître-autel et d'un autel latéral Objets d'antiquité.

dans l'église de Borsbeke (Flandre orientale); sculpteur, M. R. Rooms;

8° L'exécution de confessionnaux, d'un banc de communion, de piédestaux, de statues et de bancs d'œuvres pour l'église d'Ortho (Luxembourg), sous réserve qu'au cours de l'exécution des confessionnaux, l'auteur adoptera le dispositif ordinaire pour la fermeture mobile au-dessus de la porte; architecte, M. Cupper;

9° L'ameublement de l'église Saint-Paul, à Dinant (Namur); sculpteur, M. Pirotte;

10° L'exécution de stalles pour l'église de Saint-Hubert, à Verviers (Liège); sculpteur, M. Goffaerts;

11° Le placement d'un confessionnal dans l'église de Salles (Hainaut); sculpteur, M. Durieu;

12° L'ameublement de la chapelle annexe de Juseret (Luxembourg); architecte, M. Richard;

13° Le placement de meubles dans l'église de Bailleul (Hainaut), sous réserve qu'au cours de l'exécution des autels latéraux, l'auteur supprimera les retables, si la décoration projetée des panneaux n'est pas remplacée par une peinture artistique; architecte, M. Sonnevile;

14° L'exécution d'un nouveau buffet d'orgue pour l'église de Bael (Brabant);

15° Le placement de confessionnaux dans l'église de Lommel (Limbourg); architectes, MM. Martens et Lenertz;

16° L'exécution de cadres pour le chemin de la croix de l'église de Prosperpolder sous Kieldrecht (Flandre orientale); sculpteur, M. Vanden Eynde;

17° Le placement de nouvelles orgues dans l'église de Sainte-Cordule, à Schooten (Anvers); sculpteur, M. Gerritz;

18° L'ameublement de l'église de Nieuwenhove (Flandre orientale), sous réserve qu'au cours de l'exécution de la chaire de vérité l'auteur établira le limon extérieur de l'escalier parallèlement au limon intérieur, sur toute son étendue ; sculpteurs, MM. Blanckaerts et Vanden Eynde ;

19° L'exécution d'un buffet d'orgue pour l'église de Hives (Luxembourg), sous réserve qu'on supprimera, au cours de ce travail, les crochets qui décorent la partie supérieure du meuble ; architecte, M. Verhas ;

20° Le placement d'un maître-autel dans l'église de Couckelaere (Flandre occidentale) ; architecte, M. Goethals ;

21° Le placement de nouvelles orgues dans l'église d'Aelst (Limbourg) ; facteur d'orgues, M. Joris ;

22° L'exécution d'un banc de communion pour l'église d'Auvelais (Centre) (Namur) ; architecte, M. Lange ;

23° Le placement d'un ambon dans la chapelle de Herhet, commune de Hoyet (Namur), sous réserve que toute la base soit exécutée en pierre ; architecte, M. Lange ;

24° L'ameublement de l'église de Saint-Léger (Luxembourg), sous réserve qu'au cours de l'exécution des autels latéraux les tombes de ceux-ci ne soient pas établies en pierre ;

25° Le placement d'un maître-autel dans la nouvelle église d'Ettelghem (Flandre occidentale), sous réserve qu'on se conformera, au cours de l'exécution, aux observations émises par M. l'inspecteur-architecte provincial dans son rapport en date du 14 mai 1910 ; architecte, M. Depauw ;

26° Le placement de quatre plaques en cuivre ajourées, pourvues de pentures et de serrures, aux niches où se trouvent logés les radiateurs servant au chauffage de la chapelle

royale, à Ostende (Flandre occidentale); auteurs, MM. Vleminck et Poupaert.

Ont également reçu un avis favorable les projets concernant :

27° La vente de trois confessionnaux appartenant à l'église de Fosses (Namur).

La Commission royale estime, toutefois, que cette vente devra être faite en manière telle que ces meubles restent à l'intérieur du pays;

28° L'aliénation de l'ancien maître-autel de l'église de Heppeneert lez Maeseyck (Limbourg).

Église
des SS. Pierre
et Paul,
à Ostende.

— Il a été procédé, le 24 mai 1910, à l'examen des objets mobiliers récemment placés dans l'église des SS. Pierre et Paul, à Ostende (Flandre occidentale).

M. van Ruymbeke, membre correspondant de la Flandre occidentale, assistait à cette inspection.

Il résulte de cet examen que ces meubles, sauf les stalles qui sont d'une exécution médiocre, sont susceptibles d'être subsidiés sur les fonds du Département des Beaux-Arts.

Le maître-autel, étant inachevé, devra faire l'objet d'un examen ultérieur.

Église
de Notre-Dame
du Sablon,
à Bruxelles.

— Il a été procédé, le 21 mai 1910, à l'examen du mobilier récemment placé dans la sacristie de l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles (Brabant).

MM. Hanon de Louvet et Brunfaut, membres correspondants du Brabant, assistaient à cette inspection.

Il résulte de l'examen que ce mobilier, sans être mal exécuté, se présente sous une forme trop ordinaire pour que le Département des Beaux-Arts puisse y attribuer une valeur artistique et le subsidier en conséquence.

L'attention des délégués a été appelée sur la façon défectueuse dont a été exécuté le jardin qui contourne la sacristie et le chevet de l'église. Des plantations touffues accolées aux murailles compromettent gravement la solidité de la construction et des arbres à haute futaie interceptent la lumière. De plus, une légère inclinaison du terrain vers la sacristie déverse les eaux pluviales dans les caves de celle-ci.

La Commission estime qu'il y a lieu d'inviter l'Administration communale à faire remédier d'urgence à cette situation en établissant un trottoir incliné vers l'extérieur tout autour de cette partie de l'édifice et en diminuant le nombre d'arbustes.

L'attention de ce Collège sera également appelée sur la palissade affreuse qui clôture le chantier du côté de la rue Bodenbroeck et de la rue de la Régence.

Il conviendrait d'y établir une palissade semblable à celle élevée du côté de la rue des Sablons et d'y interdire l'application des affiches.

L'examen des travaux de restauration du portail sud a démontré que ceux-ci se font convenablement.

La Commission insiste de nouveau auprès de l'architecte restaurateur pour qu'il ne fasse remplacer, dans les parcs, que les pierres trop fortement endommagées.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a revêtu du visa les projets concernant :

1° Les travaux de consolidation à effectuer à la tour de l'église de Testelt (Brabant); architecte, M. Langerock;

Eglise
de Testelt.

2° La restauration des toitures du versant sud de l'église

Eglise de
Sainte-Walburge,
à Bruges.

Sainte-Walburge, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. Hoste ;

- Eglise de Quatrecht. 3° La construction d'une clôture aux chapelles latérales de l'église de Quatrecht (Flandre orientale);
- Eglise de Warisoulx. 4° La restauration de l'église de Warisoulx (Namur); architecte, M. Lange;
- Eglise d'Aubange. 5° La restauration du meneau séparant les deux petites fenêtres jumelles de la tour de l'église d'Aubange (Luxembourg);
- Chapelle de Saint-Laurent, à Lokeren. 6° Les travaux de restauration de la chapelle votive dédiée à Saint-Laurent, à Lokeren, sous réserve que l'on se conformera aux observations mentionnées dans le rapport de M. l'architecte provincial, en date du 9 mars 1910.
- Il conviendra, en outre, de donner aux plombs une forme moins ancienne; architecte, M. Vanden Broucke;
- Eglise primaire de Visé. 7° La réparation des toitures de l'église primaire de Visé (Liège); architecte, M. Lambert;
- Eglise de Hollogne-aux-Pierres. 8° Les travaux d'appropriation à effectuer à l'église de Hollogne-aux-Pierres (Liège); architecte, M. Jamar;
- Eglise de Poppel. 9° La restauration intérieure de l'église de Poppel (Anvers); architecte, M. Geirnaert;
- Eglise de Notre-Dame, à Namur. 10° Les travaux urgents à effectuer à la façade de l'église Notre-Dame, à Namur; architecte, M. Falize;
- Eglise du Grand-Brogel. 11° La construction d'un plafond au-dessus de la voûte en bardeaux de l'église du Grand Brogel (Limbourg);
- Eglise de Bellefontaine et de Lahage. 12° L'exécution de travaux d'amélioration aux églises de Bellefontaine et de Lahage (Luxembourg);
- Chapelle de Martué. 13° Les travaux à exécuter à la chapelle de Martué, commune de Lacuisine (Luxembourg); auteur, M. Henriquet;

14° La restauration du beffroi de l'église paroissiale de Warneton (Flandre occidentale); architecte, M. Van Aerschoot;

Eglise
de Warneton.

15° La construction d'un escalier d'accès à l'église de Lompret (Hainaut);

Eglise
de Lompret.

16° Les travaux à exécuter à l'église de Rechrival sous Tillet (Luxembourg), sous réserve qu'il sera tenu compte, au cours des travaux, des observations émises par le Comité d'art chrétien; architecte, M. Cupper;

Eglise
de Rechrival
sous Tillet.

17° La restauration de la chapelle Sainte-Catherine, dans l'ancien cimetière d'Enghien (Hainaut), sous réserve qu'au cours des travaux l'auteur se conformera aux observations mentionnées dans le rapport du Comité provincial des correspondants du Hainaut; architecte, M. Charbonnelle;

Chapelle
Sainte-Catherine,
à Enghien.

18° L'exécution, en régie, des travaux de rejointoiement à la tour de l'église paroissiale de Villers-Saint-Ghislain (Hainaut);

Eglise
de Villers-
Saint-Ghislain.

19° Le placement d'une chaufferie dans l'église de Paël (Limbourg);

Eglise
de Paël.

20° La restauration de la tour de l'église de Mortsel (Anvers); architecte, M. Gife;

Eglise
de Mortsel.

21° Le compte rendu des travaux de restauration exécutés, pendant le second semestre 1909, au vaisseau de l'église de Notre-Dame, à Anvers; architecte, M. Bilmeyer;

Eglise
de Notre-Dame,
à Anvers.

22° La construction d'un trottoir et la restauration, ainsi que le rejointoyage de la tour de l'église monumentale de Wintershoeven (Limbourg), sous réserve qu'au cours des travaux l'auteur bornera le rejointoyage au strict nécessaire, c'est-à-dire qu'il nourrira les joints ouverts sans toucher à ceux qui sont dans un état de conservation satisfaisant.

Eglise de
Wintershoeven.

Il conviendra surtout de veiller à ce que le mortier n'entame en rien les maçonneries; entrepreneur, M. Willemans;

Eglise
de Fologne.

25° La restauration et l'agrandissement de l'église monumentale de Fologne (Limbourg), sous réserve qu'on établira au côté sud la porte d'entrée qui a été prévue au côté ouest de la tour.

La lucarne projetée à l'abside devra être placée au côté latéral du chœur.

Il conviendra de confier à un spécialiste expérimenté la restauration de l'ancien plafond à panneaux décorés.

L'église étant construite en pierres de Valckenbourg, il y aura lieu de mettre en œuvre, pour les travaux à exécuter, des matériaux de même provenance, ou tout au moins de même nature; architectes, MM. Martens et Lenertz;

Eglise
de Sulesin
sous Ougrée.

24° Le pavement des nefs de l'église de Sclessin sous Ougrée (Liège), sous réserve de remplacer les carreaux rouges par des carreaux gris-bruns;

Eglise
de Saint-Martin.
à Arlon.

23° Les modifications apportées à la disposition de la tourelle du transept, ainsi qu'à la couverture de la flèche de l'église de Saint-Martin, à Arlon (Luxembourg); architecte, M. De Noyette;

Chapelle
du Saint-Esprit,
à Malines.

26° La restauration de la chapelle du Saint-Esprit, à Malines (Anvers); architecte, M. Peel.

La Commission estime, toutefois, qu'il y aura lieu d'employer dans la reconstruction du pignon, du côté de la rue sous la tour, les parements provenant de la démolition et de ne remplacer dans ceux-ci que les matériaux trop fortement endommagés.

Il sera fait de même pour la restauration des parements des autres parties de l'édifice.

L'attention de l'architecte est appelée sur les peintures des portes qui doivent être choisies parmi celles de l'époque de la chapelle;

27° L'agrandissement de l'église de Saint-Paul (Flandre orientale), sous réserve que l'on se conformera aux observations mentionnées dans le rapport de M. l'architecte provincial, en date du 31 mars 1910, auquel s'est rallié le Comité provincial des correspondants de la Flandre orientale; architecte, M. Vaerwyck;

Eglise
de Saint-Paul.

28° L'exhaussement de la tour de l'église de Meeuwen (Limbourg); architectes, MM. Martens et Lenertz.

Eglise
de Meeuwen.

L'attention de l'auteur est appelée sur la possibilité de maintenir dans la tour les fenêtres anciennes en même temps que celles projetées;

29° Les travaux de restauration à effectuer d'urgence à l'église de Saint-Vincent, à Soignies (Hainaut).

Eglise
de Saint-Vincent,
à Soignies.

La Commission estime, toutefois, qu'au cours de ces travaux, il conviendra de ménager les fermes romanes de la charpente;

30° La restauration du portail méridional de l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles (Brabant); architecte, M. Van Ysendyck.

Eglise
de Notre-Dame
du Sablon,
à Bruxelles.

La Commission ne voit aucun inconvénient à ce que l'architecte supprime le crétage de la main courante, s'il le juge à propos.

Il importera, toutefois, au cours de ces travaux, de respecter le plus possible les pierres anciennes susceptibles d'être maintenues et d'envoyer au musée lapidaire celles dont le remploi s'imposerait par suite d'avaries trop avancées;

Eglise
de Saint-Julien
sous
Langemarck.

31° L'agrandissement de l'église de Saint-Julien sous Langemarck (Flandre occidentale), sous réserve qu'il sera tenu compte des observations mentionnées dans le rapport de M. l'inspecteur-architecte provincial, en date du 21 avril 1910; architecte, M. Coomans;

Eglise
de Caneghem.

32° Les travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église de Caneghem (Flandre occidentale);

Eglise
de Molendorp-
Breedene.

33° La restauration des toitures de l'église de Molendorp-Breedene (Flandre occidentale); architecte, M. Nolf;

Eglise
de Stavelot.

34° L'agrandissement de la sacristie de l'église de Stavelot (Liège), sous réserve qu'au cours des travaux l'auteur se conformera aux observations émises par M. l'architecte Jamar, auxquelles s'est rallié le Comité provincial des correspondants de la province de Liège; architecte, M. Viroux;

Eglise
de Wasmes-
Audemetz-
Briffoeil.

35° Le renouvellement des toitures de l'église de Wasmes-Audemetz-Briffoeil (Hainaut); architecte, M. Pavot;

Eglise
de Notre Dame,
à Courtrai.

36° Les travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église monumentale de Notre-Dame, à Courtrai (Flandre occidentale); architecte, M. Carette;

Eglise
de Bastogne.

37° Les travaux à exécuter à l'église de Bastogne (Luxembourg); architecte, M. Cupper.

Il conviendra, au cours de l'exécution du grillage, de supprimer les crochets, qui sont d'une conception pauvre et extrêmement dangereuse;

Eglise
de Zillebeke.

38° Les travaux de grosse réparation à effectuer à la tour monumentale de l'église de Zillebeke (Flandre occidentale), sous réserve qu'au cours des travaux il sera tenu compte des observations mentionnées dans le rapport de M. l'inspecteur-architecte provincial en date du 20 juillet 1910, architecte, M. Lernould;

39° L'agrandissement de l'église de « Ten Aert », sous la commune de Gheel (Anvers), sous la réserve que l'attention de l'auteur sera appelée sur l'épaisseur des murs qui paraît insuffisante; architecte, M. Vanden Plas;

Eglise de « Ten Aert » sous Gheel.

40° Les travaux de restauration à effectuer à la toiture de l'église de Moorseele (Flandre occidentale); architecte, M. Carette;

Eglise de Moorseele.

41° La restauration de la tour de l'église de Wibrin (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

Eglise de Wibrin.

42° La reconstruction du jubé de l'église de Corroy-le-Château (Namur);

Eglise de Corroy-le-Château.

43° La restauration de l'église de Latour (Luxembourg);

Eglise de Latour.

44° Les travaux de réparations à effectuer aux églises de Pontaury et de Devant-les-Bois (Namur); architecte, M. Morimont;

Églises de Pontaury et de Devant-les-Bois.

45° La restauration de l'église de Graide (Namur); architecte, M. Lambot.

Eglise de Graide.

— Il a été procédé, le 10 mai 1910, à l'examen de la Chapelle de Marie la Misérable, à Woluwe-Saint-Lambert (Brabant), en vue de son classement parmi les monuments.

Chapelle de Marie la Misérable, à Woluwe-Saint-Lambert.

M. le chanoine Maere, membre correspondant du Brabant, assistait à cette inspection.

Il résulte de cet examen que la chapelle dont il s'agit semble dater du milieu du XIV^e siècle et présente un caractère très intéressant.

Construite en moellons irréguliers, elle est constituée d'une seule nef percée de cinq fenêtres ogivales, munies de meneaux et réseaux. Deux de ces fenêtres portent dans la partie supérieure des restes de vitraux peints, qui paraissent anciens.

L'abside est à trois pans et orientée au nord-est. La fenêtre du fond est murée.

Devant le pignon sud-ouest se trouvent les bâtiments d'une ferme.

L'entrée principale percée dans le mur latéral sud-est, est surmontée par une niche intéressante d'une date postérieure à celle de la chapelle primitive.

Deux cordons larmiers contournent l'édifice. L'un court sous les seuils des fenêtres, l'autre encadre celles-ci à partir de la naissance des arcs.

Une flèche élancée d'une silhouette très agréable surmonte ce petit édifice.

Malgré les contreforts extérieurs, qui témoigneraient de la présence d'une voûte, la chapelle est couverte à l'intérieur par un plafond plat.

Une arcade triomphale avec clôture en chêne du xvii^e siècle sépare la nef du chœur; celui-ci renferme divers objets très intéressants datant de la même époque et qui comprennent : des stalles en chêne, deux balustres en cuivre provenant d'une clôture et appropriés à l'usage de candélabres et quatre chandeliers d'autels. On y remarque encore un tronc d'offrande en chêne semblant dater du xv^e siècle.

La chaire à prêcher et la balustrade du jubé datent de la même époque que les boiseries du chœur.

Aux murs de la nef sont appendues des gravures de Pierre Drevet, représentant les sept sacrements.

La Commission a rangé cette chapelle, qui a été indulgenciée par Urbain V le 28 janvier 1363, dans la 3^e classe des édifices monumentaux du culte.

L'état de délabrement des toitures réclame des réparations urgentes.

La croix qui surmonte la flèche est dans un état lamentable et menace de choir.

— Il a été procédé, le 18 mai 1910, à l'examen des travaux préliminaires de dérochage exécutés à la chapelle du Saint-Esprit, à Malines (Brabant).

Chapelle
du Saint-Esprit,
à Malines.

Ces travaux ont permis de constater l'existence de plusieurs baies, les unes paraissant contemporaines de la construction primitive, les autres percées à des époques postérieures.

Plusieurs de ces baies sont bouchées aujourd'hui. Il conviendrait de les étrésillonner et d'en enlever le remplissage, afin de pouvoir examiner l'état de leurs embrasures.

Le dérochage de l'intérieur du vaisseau a mis à nu quatre grandes arcatures sur chacun des murs latéraux de l'édifice, qu'elles divisent ainsi en autant de travées.

Trois arcatures semblables décorent le mur occidental.

Le dérochage du mur extérieur, côté sud, permet de croire que la petite fenêtre à deux baies qui se trouve en cet endroit avait autrefois une forme plus élevée. Il serait intéressant de découvrir quelle pourrait avoir été cette forme.

L'appareil ancien extérieur mérite d'être conservé tel qu'il est. L'essai de nettoyage exécuté au mur du chevet de la chapelle ne pourra pas être continué. Il n'y a pas lieu d'enlever la patine naturelle des pierres et de modifier le rejointoiement.

La Commission estime qu'il serait opportun de reproduire exactement et à l'échelle, l'état des parois extérieures et intérieures, avec la variété des divers appareils y employés.

Les dessins devraient être accompagnés de coupes horizontales et verticales.

Église
de Notre-Dame,
à Anvers.

— Il a été procédé, le 12 mai 1910, à l'examen sur place d'un avant-projet des travaux d'aménagement d'un garde-meubles dans l'angle nord-ouest de l'église Notre-Dame, à Anvers.

MM. Van Leemputten, Bilmeyer, le chanoine Laenen et Donnet, membres correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cette inspection.

M. l'architecte Bilmeyer projette de faire de ce côté de l'église ce qui a été réalisé il y a plusieurs années à l'angle sud-ouest.

A cet angle, on a établi une chapelle clôturée à l'aide de deux parois complètes élevées, l'une du côté de l'église proprement dite, par Durllet, l'autre du côté du porche, par Baekelmans.

Le second travail a été réalisé à une époque où la science de la restauration des monuments était déjà connue et pratiquée.

Le premier ouvrage, celui de Durllet, est l'œuvre d'un artiste de valeur sans doute, mais dont les connaissances et les idées n'avaient point fait, en matière de style architectural, les progrès obtenus depuis sous l'influence d'une pléiade de chercheurs et d'artistes.

La Commission royale a recommandé à M. Bilmeyer de clôturer le futur garde-meubles du côté du porche, suivant la manière consciencieuse et élégante enseignée par le travail analogue de Baekelmans.

Si M. Bilmeyer se décide à proposer de clôturer ce même garde-meubles du côté de l'église par une paroi complète,

elle devra être élevée dans les mêmes conditions, le travail de Durllet ne devant être imité en rien.

Il importera peu que les deux parois ajoutées au fond de l'église soient dissemblables.

Ce qu'il faut à tout prix, c'est ne plus renouveler les fautes commises du temps de Durllet.

Quand les ressources financières le permettront, il faudra même remplacer la paroi de Durllet par une autre respectant les contreforts de la tour et autres éléments essentiels.

La Commission royale a constaté que les objets garnissant le futur garde-meubles sont très encombrants dans le sens vertical aussi bien qu'horizontal.

Certains d'entre eux cachent, en partie, de belles lumières de l'église.

Il faudra qu'avant tout M. Bilmeyer examine les moyens de disposer ces meubles de manière telle qu'ils n'altèrent plus la physionomie intérieure du monument.

Par exemple, il se pourrait qu'en creusant le sol on pût descendre l'une ou l'autre caisse.

Quand il les aura trouvés ces moyens, il voudra bien soumettre à la Commission royale un avant-projet élaboré d'après les indications qui précèdent.

POUR LE MEMBRE-SECRÉTAIRE :

Le Secrétaire-adjoint,

J. HOUBAR.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,

CH. LAGASSE-DE LOCHT.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 2, 9, 16, 23 et 30 juillet; des 13, 20 et 27 août 1910.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis un avis favorable sur les projets concernant :

- 1° Le placement de vitraux dans l'église de Flawinne Eglise de Flawinne. (Namur);
- 2° La décoration picturale de l'église de Fayt-lez-Seneffe Eglise de Fayt-lez-Seneffe. (Hainaut); auteur, M. Kuhlman;
- 3° Le placement d'un vitrail dans le transept nord de l'église collégiale de Notre-Dame, à Huy (Liège); auteur, M. Osterrath; Eglise de Notre-Dame, à Huy.
- 4° Le placement d'un vitrail dans le transept de l'église de Goé (Liège), sous réserve qu'au cours de l'exécution l'auteur remplacera les emblèmes religieux du soubassement par des inscriptions ou par des motifs architecturaux; peintre-verrier, M. Osterrath; Eglise de Goé.

Eglise
de Sart.

5° La décoration picturale de l'église de Sart (Liège) ;

Cathédrale
de Saint-Bavon,
à Gand.

6° Le placement d'un vitrail dans la chapelle de Saint-Liévin à la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand (Flandre orientale) ; peintre-verrier, M. Camille Ganton.

La Commission regrette vivement que la Fabrique n'ait pas profité de cette circonstance pour rétablir les meneaux de cette baie en harmonie avec l'ensemble de l'édifice ;

Eglise
de Saint-Quentin,
à Hasselt.

7° La décoration picturale de l'église de Saint-Quentin, à Hasselt (Limbourg), sous réserve qu'il sera tenu compte des observations mentionnées dans le rapport de M. l'architecte provincial, en date du 23 juin 1910 ; auteur, M. G. Meunier.

L'attention de l'auteur a été appelée sur la teinte verte du lambris qui serait avantageusement remplacée par du rouge ;

Eglise
de Saint-Norbert,
à Anvers.

8° La continuation des peintures murales du chœur de l'église de Saint-Norbert, à Anvers ; auteur, M. Batinckx.

Hôtel de ville
d'Hoogstraeten.

— Il a été procédé, le 14 juillet 1910, dans l'atelier de M. Boom, artiste peintre à Anvers, à l'examen des panneaux décoratifs, en grandeur d'exécution, destinés à l'hôtel de ville d'Hoogstraeten (Anvers).

M. Opsomer et le chanoine Laenen, membres correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cette inspection.

Il résulte de cet examen que six portraits, en pied et en costumes de l'époque, reconstitués, en partie, au moyen de documents archéologiques et représentant le comte Antoine de Lalaing, Elisabeth de Culenbosch, Franck van Borselen et Jean van Cuyck, seigneurs d'Hoogstraeten, Philippe de Lalaing et son épouse Anne van Renneberg, décoreront le vestibule.

Un panneau représentant Hendrik Lambrechts, surveillant la construction de l'hôtel de ville, occupera le trumeau séparant les deux fenêtres de la salle du conseil.

Les dimensions des sujets décorant les dessus de porte paraissant un peu exagérées, l'auteur les réduira au cours de l'exécution définitive.

La Commission n'a pu qu'émettre un avis très favorable au sujet de ce travail artistique qui fait grand honneur à son auteur.

Le Collège estime qu'il y a lieu, pour le Département des Beaux-Arts, de liquider les deux premières fractions du subside promis en vue de cette entreprise.

— Il a été procédé, le 21 juillet 1910, à l'examen de la décoration picturale du chœur et du dérochage des colonnes du transept à l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Wavre (Brabant).

Eglise
de Saint-Jean-
Baptiste,
à Wavre.

Il résulte de cet examen que les travaux dont il s'agit ont été exécutés avec soin.

On a tenu compte des observations formulées par la Commission royale.

La décoration de la voûte du transept est malheureuse. Les motifs circulaires qui contournent la clef de voûte font piteux effet sur ces surfaces concaves.

Il a été constaté que les colonnes du transept, actuellement dérochées, sont constituées de grès ferrugineux, comme les parements des façades.

Il conviendrait d'étendre ces travaux de dérochage à toutes les colonnes de la nef.

Il importera toutefois, au cours de ces travaux, de respecter la fine taille, fort belle, des pierres anciennes.

— Il a été procédé, le 16 août 1910, à l'examen des tra-

Hôtel de ville
d'Hoogstraeten.

vauX de restauration et de décoration de l'hôtel de ville d'Hoogstraeten (Anvers).

M. Donnet, membre correspondant de la province d'Anvers, assistait à cette inspection.

Il résulte de cet examen que les peintures décoratives y sont tout bien exécutées.

Celles de la salle du conseil le sont particulièrement.

Elles font grand honneur à l'artiste qui a mené son travail avec un grand souci d'art.

La lourde cheminée à hotte, de cette salle, produit un effet fâcheux dans ce bel ensemble.

L'Administration communale devrait transformer cette cheminée d'après ce qui existe dans la salle opposée réservée au secrétariat.

Il suffirait, à cet effet, de découpler les montants et de simplifier considérablement la hotte. Celle-ci ne devrait porter pour tout motif décoratif qu'un ou deux écussons.

Le projet de restauration extérieure prévoit l'établissement de deux lucarnes en briques et la transformation du perron.

Les lucarnes projetées manquent de proportions et devront faire l'objet d'une sérieuse étude.

L'auteur s'inspirera utilement des données du croquis dressé par le Collège et appliqué en papillon sur le projet.

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite, pour le moment, au projet de transformation du perron.

Sans être d'une architecture irréprochable, il est actuellement relié à l'ensemble de la construction par un beau patinage qu'il convient de respecter.

Moyennant les réserves qui précèdent le Collège a émis un avis favorable sur le projet relatif à la restauration de l'hôtel de ville d'Hoogstraeten.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a revêtu du visa les projets concernant :

1° La restauration du portail de l'abbaye d'Averbode (Brabant); architecte, M. Geerts;

Abbaye
d'Averbode.

2° Le placement d'une plaque commémorative dans la vieille tour de Glons (Liège);

Tour
de Glons.

3° La restauration du tombeau des anciens seigneurs de Watou (Flandre occidentale); sculpteur, M. Michel D'Hondt.

Seigneurs
de Watou.

La Commission estime qu'il y aura lieu, en vue d'assurer la bonne exécution du travail, de faire surveiller celui-ci par M. l'inspecteur architecte provincial Viérin.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

La Commission a émis un avis favorable au projet relatif aux travaux de réfection à effectuer au presbytère de Rivière (Namur).

Presbytère
de Rivière.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a revêtu du visa les projets concernant :

1° La construction d'une église au hameau des Forges à Marchin (Liège); architecte, M. E. Wilhem;

Eglise
des Forges
à Marchin.

Église
de Ninove.

2° La construction d'une clôture devant l'église de Ninove (Flandre orientale), sous réserve que les axes seront descendus ainsi qu'il est crayonné, en noir, sur l'un des plans.

Il conviendra, en outre, de supprimer les motifs centraux des battants de la porte et la traverse cintrée qui la surmonte; architecte, M. Birmant ;

Église
de Saint-Libert,
à Neckerspoel.

3° La construction d'une nouvelle église dans la paroisse de Saint-Libert, au hamceau du Neckerspoel, à Malines (Anvers), sous réserve qu'au cours des travaux, le diamètre de toutes les rosaces sera sensiblement diminué.

Les chatières de la toiture devront être remplacées ou au moins complétées par des lucarnes permettant l'accès des gouttières.

Les fenêtres percées, latéralement, au premier étage de de la tour, devront être murées et établies au-dessus de l'entrée principale.

La Commission a émis, dans l'intérêt de l'art, le vœu que les briques prévues pour l'exécution du projet soient remplacées par des moellons ; architecte, M. Van Boxmeer ;

Église
de Borlon.

4° La construction d'une sacristie à l'église de Borlon (Luxembourg); architecte, M. Charneur ;

Église
du Sacré-Cœur,
à Ostende.

5° La construction d'une église provisoire à l'usage de la nouvelle paroisse du Sacré-Cœur, à Ostende (Flandre occidentale) ;

Église
d'Hemptinne.

6° La construction d'une sacristie à l'église d'Hemptinne canton d'Eghezée (Namur).

Le Collège a également visé les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Église
de Couckelaere.

7° Couckelaere (Flandre occidentale), placement d'autels latéraux ; architecte, M. Goethals ;

8° Ciergnon (Namur), placement d'une nouvelle cloche dans la tour; architecte, M. Cousard;

Eglise
de Ciergnon.

9° Flawinnes (Namur), ameublement complet, sous réserve qu'au cours de l'exécution des autels latéraux, l'auteur diminuera la hauteur des statues décorant la partie centrale;

Eglise
de Flawinnes.

10° Collégiale de Notre-Dame, à Huy (Liège), déplacement et transformation du maître-autel, établissement d'une clôture en bois et cuivre au déambulatoire; architecte, M. Schoenmaekers;

Collégiale
de Notre-Dame,
à Huy.

11° Chapelle de Glaireuse, commune de Villance (Luxembourg), mobilier complet.

Chapelle
de Glaireuse.

Il conviendra, au cours de l'exécution, de supprimer les crétages qui couronnent différents objets; architecte, M. Paquet;

12° Sainte-Anne, à Koekelberg (Brabant), placement d'autels latéraux, sous réserve que la statue centrale sera supportée par une console et que le socle inférieur simulant un tabernacle sera supprimé; sculpteur, M. Temperman;

Eglise
de Sainte-Anne,
à Koekelberg.

13° Zeebrugge (Flandre occidentale), placement d'autels latéraux, de confessionnaux, d'une chaire de vérité et d'une cloche; sculpteur, M. Fonteyne;

Eglise
de Zeebrugge.

14° Houtain-Saint-Siméon (Liège), exécution d'autels latéraux; auteur, M. Wilmotte;

Eglise
de Houtain-
Saint-Siméon.

15° Neerrepén (Limbourg), placement d'un maître-autel, sous réserve qu'au cours de l'exécution l'auteur dégagera la partie supérieure de l'expositorium; sculpteur, M. Peeters;

Eglise
de Neerrepén.

16° Saint-Quentin, à Hasselt (Limbourg), placement d'un calorifère et construction d'un trottoir autour de l'édifice;

Eglise
de Saint-Quentin,
à Hasselt.

17° Vacresse-Herchies (Hainaut), placement d'une cloche;

Eglise
de Vacresse-
Herchies.

Eglise
de Pecq.

18° Pecq (Hainaut), agrandissement de l'orgue; auteur, M. Delmotte;

Eglise
de Notre-Dame
de Bon-Secours,
à Alost.

19° Notre-Dame de Bon-Secours, à Alost (Flandre orientale), sous réserve qu'au cours de l'exécution l'auteur introduira dans la partie centrale de la face latérale la traverse tracée au crayon noir sur le dessin; sculpteur, M. Van Caelenbergh;

Chapelle
de Lessives.

20° Chapelle de Lessives (Namur), placement d'une chaire de vérité et d'un confessionnal, sous réserve qu'il sera tenu compte, au cours de l'exécution, des observations mentionnées dans le rapport de M. l'architecte provincial, en date du 1^{er} mars 1910;

Eglise
d'Aulnois.

21° Aulnois (Hainaut), placement d'un maître-autel; sculpteur, M. Zens;

Eglise
de Sterpigny.

22° Sterpigny (Luxembourg), placement d'un maître-autel et d'un confessionnal, sous réserve qu'au cours de l'exécution l'auteur aura égard aux observations présentées par le Comité d'art chrétien dans son rapport du 12 juillet 1910; auteur, M. Pirotte;

Eglise
de Trivières.

23° Trivières (Hainaut), placement d'une cloche, sous réserve qu'il sera tenu compte des observations mentionnées dans le rapport du Comité provincial des correspondants du Hainaut, en date du 2 mai 1910.

Un avis favorable a été émis sur les projets concernant :

Eglise
Sainte-Anne,
à Koekelberg.

24° L'aliénation du vieux mobilier de l'église Sainte-Anne, à Koekelberg (Brabant);

Eglise
de Kermpt.

25° La vente au prix de 2,500 francs de l'antependium appartenant à l'église de Kermpt (Limbourg), à la condition que cette cession sera faite au profit du Musée du Cinquante-naire, à Bruxelles.

— Il a été procédé, le 25 août 1910, à l'examen des objets mobiliers récemment placés dans l'église de Schakkebroeck (Limbourg).

Eglise de
Schakkebroeck

M. Huybrigts, membre correspondant du Limbourg, assistait à cette inspection.

Il résulte de cet examen qu'à part la lourdeur de l'ensemble des sculptures et les dimensions un peu exagérées des figures des personnages qui décorent la cuve de la chaire de vérité, le travail revêt un caractère artistique incontestable.

Il conviendra de compléter la partie basse de la face postérieure du maître-autel par le placement d'une plinthe en pierre.

— Il a été procédé, le 27 août 1910, à l'examen du dérochage de la chaire de vérité à l'église de Saint-Jean-Baptiste au Béguinage, à Bruxelles.

Eglise
de Saint-Jean-
Baptiste
au Béguinage.

M. Baes, membre correspondant de la province de Brabant, assistait à cette inspection.

Il résulte de cet examen que le travail a été exécuté avec soin.

La teinte argileuse désagréable que présente actuellement la chaire, a suggéré l'idée d'effectuer les essais suivants :

La surface marquée de la lettre A, sur le meuble, devra subir un nouveau nettoyage à l'eau et sera cirée ensuite ;

La partie B recevra uniquement le cirage.

Ces essais devront également être effectués sur une petite surface, autour d'un bras du Saint-Dominique qui occupe la partie basse de la chaire.

Quand ces essais seront terminés, la Commission royale se rendra sur place, afin d'apprécier, d'après les résultats

obtenus, la solution qu'il conviendra de donner en vue d'assurer l'exécution parfaite du travail projeté.

Il y aura lieu également de dérocher la petite clôture en bois qui contourne la chaire, afin que la Commission puisse apprécier, par la même occasion, l'exécution de ce travail.

Eglise
d'Aldenyck.

— Il a été procédé, le 7 juin 1910, à l'examen, sur place, des divers travaux projetés à l'église d'Aldenyck, Maeseyck (Limbourg).

MM. l'abbé Daniëls, Jaminé et Huybrigts, membres correspondants du Limbourg, assistaient à cet examen.

Ces travaux comprenaient :

- 1° Le déplacement et la restauration des orgues ;
- 2° Le placement d'un confessionnal ;
- 3° La restauration des fonts baptismaux ;
- 4° L'établissement d'une grille en fer forgé, pour clôturer le narthex.

L'église d'Aldenyck, construite en style roman, est d'une grande beauté ; une restauration partielle heureuse y a été effectuée récemment.

La maçonnerie est imprégnée d'humidité à tel point qu'en certains endroits l'eau ruisselle des murailles.

L'attention toute particulière des délégués a été appelée sur cette grande défektivité. On pourrait faire appliquer ici un système spécial d'aération et d'assèchement des maçonneries, afin de supprimer la condensation intense qui se fait dans certaines parties de l'église.

Cette humidité, dont on peut attendre les plus graves inconvénients, a déjà amené des avaries aux orgues ; celles-ci devront être restaurées. La Commission estime qu'il ne peut

être question de les déplacer sans nuire aux superbes vitraux du jubé.

Le confessionnal projeté paraît bien conçu. Il conviendra de donner au couronnement une forme moins moderne mieux en rapport avec le style de l'ensemble. De plus, les terminaisons ne devraient pas dépasser l'épaisseur des montants et par conséquent elles devraient être venues de bois avec ceux-ci.

La restauration des fonts baptismaux a fait l'objet de nombreuses controverses.

Trois hypothèses ont été envisagées :

1° Construire de nouveaux fonts et établir les anciens à l'entrée du narthex, à l'usage de bénitier ;

2° Maintenir les fonts dans l'état actuel et les transférer dans un musée lapidaire ;

3° Compléter la base en faisant faire au préalable une étude sérieuse d'appropriation par un spécialiste compétent.

Tout en réservant son avis sur la solution à donner à cette question fort délicate, la Commission estime qu'il y a lieu d'inviter la Fabrique à faire élaborer cette étude, soit par l'architecte restaurateur de l'église M. Christiaens, soit par le spécialiste de grand mérite M. Lenertz, de Louvain, soit par ces deux artistes très distingués.

La Commission royale est convaincue que si ce travail pouvait se faire d'accord entre les deux architectes susnommés, la Fabrique en retirerait les meilleurs fruits.

Il conviendra, toutefois, de joindre à cette étude quelques bonnes photographies.

La grille en fer destinée à clôturer le narthex sud ne paraît

pas acceptable. Il importera d'en faire une nouvelle étude en s'inspirant davantage des principes constructifs de l'époque romane.

Les toitures sont en mauvais état; celles des basses nefs le sont particulièrement.

La Fabrique devrait saisir les Pouvoirs compétents de propositions à ce sujet.

Les luminaires du jubé devront être déplacés afin de ne plus cacher, en partie, les beaux vitraux du fond de l'église.

Il serait prudent de protéger le vitrail qui se trouve à proximité de l'escalier du jubé, par un treillage métallique.

Eglise
de Ronquières.

— Il a été procédé, le 8 août 1910, à l'examen des pierres tombales de l'église de Ronquières (Hainaut).

Il résulte de cet examen que ces pierres, fort nombreuses, sont à peu près toutes tellement usées que les inscriptions en sont illisibles.

Six d'entre elles, assurément les plus intéressantes, représentent des personnages en costumes et servent de pavements aux nefs latérales.

Elles ont, par ce fait, échappé en partie à la destruction.

Il conviendrait, en vue d'assurer leur maintien dans l'église, de les fixer verticalement au mur de la petite chapelle latérale sud-ouest réservée aux pèlerinages à Notre-Dame de Quintoux.

Les autres dalles, bien conservées, seront scellées à l'extérieur dans le talus schisteux sur lequel l'église est construite.

L'église de Ronquières possède encore plusieurs statues en bois intéressantes qui paraissent dater du xvii^e siècle.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a émis un avis favorable sur les projets concernant :

- 1° Le placement de trois pierres tombales récemment découvertes dans l'église de Momalle (Liège), contre le mur extérieur de l'église; Eglise de Momalle.
- 2° La restauration de la grande tour de la collégiale de Notre-Dame, à Huy (Liège); architecte, M. Schoenmacker; Collégiale de Notre-Dame, à Huy.
- 3° Les travaux supplémentaires à effectuer à l'église de Stall sous Coursel (Limbourg); architectes, MM. Martens et Lenertz; Eglise de Stall sous Coursel.
- 4° Le renouvellement des toitures de l'église d'Enghien (Hainaut); architecte, M. Delulle; Eglise d'Enghien.
- 5° L'agrandissement de l'église de Munsterbilsen (Limbourg); architecte, M. Christiaens; Eglise de Munsterbilsen.
- 6° Les travaux de consolidation à exécuter à la tour de l'église de Bois-de-Villers (Namur); Eglise de Bois-de-Villers.
- 7° La restauration et l'agrandissement de l'église de Temploux (Namur); architecte, M. Corthouts; Eglise de Temploux.
- 8° L'aménagement des abords de l'église de Chartres (Namur); architecte, M. Hueq; Eglise de Chartres.
- 9° La restauration de la tour et l'agrandissement de l'église d'Odrimont, Lierneux (Liège); architecte, M. Jamar; Eglise d'Odrimont.
- 10° Les travaux supplémentaires à effectuer au clocher de l'église de Saint-Mard (Luxembourg); Eglise de Saint-Mard.
- 11° Les travaux de réparation à exécuter à l'église de Lavacherie (Luxembourg); Eglise de Lavacherie.
- 12° Les travaux d'assèchement à exécuter à l'église de Darion (Liège); Eglise de Darion.

Église
de Saint-Pierre,
à Ypres.

13° La troisième série de travaux de restauration à effectuer à l'église monumentale de Saint-Pierre, à Ypres (Flandre occidentale); architecte, M. Coomans;

Église
de Reminghe

14° La restauration des toitures de l'église de Reminghe (Flandre occidentale); architecte, M. Coomans.

La Commission estime, avec M. l'inspecteur-architecte provincial, qu'il y aura lieu, au cours des travaux, d'enlever les deux dalles funéraires qui se trouvent actuellement au milieu du portail et de les placer contre le mur, afin de les préserver de l'usure;

Église
de Saint-Michel,
à Roulers.

15° Les travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église de Saint-Michel, à Roulers (Flandre occidentale); architectes, MM. De Pue et Buquoy;

Église
de Luignne.

16° La restauration des toitures de l'église de Luignne (Flandre occidentale); architecte, M. Carette;

Église
de Thourout.

17° La restauration de la tour monumentale de l'église paroissiale de Thourout (Flandre occidentale); architecte, M. Thierry-Nolf, sous réserve qu'au cours des travaux, l'auteur se conformera au dernier alinéa du rapport de M. l'inspecteur-architecte provincial en date du 22 juin 1910;

Église
de Notre-Dame
au Jeli de la Dyle,
à Malines.

18° Les travaux de restauration à effectuer à la tour et aux toitures de l'église de Notre-Dame au delà de la Dyle, à Malines (Anvers); architecte, M. Meyns;

Église
de Saint-Jean,
à Malines.

19° La restauration des toitures de l'église de Saint-Jean, à Malines (Anvers); architecte, M. Van Boxmeer;

Église du
Saint-Sépulcre,
à Nivelles.

20° Les travaux d'achèvement de la tour de l'église du Saint-Sépulcre, à Nivelles (Brabant), sous réserve qu'au cours des travaux l'auteur s'inspirera, pour les fenestrages de la tour, de ce qui existe sous le fronton de la façade principale; architecte, M. Govaerts;

21° La restauration des toitures de l'église monumentale de Saint-André, à Anvers (Anvers); architecte, M. De Vooght; Eglise de Saint-André, à Anvers.

22° Les travaux de restauration à exécuter à l'église de Cobbehem (Brabant), sous réserve que l'auteur se conformera, en tous points, aux observations mentionnées dans le rapport de M. l'architecte provincial; architecte, M. De Bruyne; Eglise de Cobbehem.

23° La démolition de la sacristie de l'église Saint-Pierre, à Louvain (Brabant); Eglise de Saint-Pierre, à Louvain.

24° Les travaux de restauration à effectuer à l'église de Rivière (Namur). Eglise de Rivière.

— Il a été procédé, le 14 juin 1910, à l'examen sur place des travaux de restauration à exécuter à l'église d'Andenelle (Namur). Eglise d'Andenelle.

MM. Boveroulle, Dardenne et Vanden Eeden, membres correspondants de la province de Namur, assistaient à cette inspection.

Cette église date du XII^e siècle; elle est rangée dans la troisième classe des édifices monumentaux du culte.

La tour lourde et massive est percée à sa base d'un oculus; à la partie supérieure s'ouvre, sur chaque face, une seule fenêtre en plein cintre.

L'abside est semi-circulaire et percée, comme les nefs et le transept, de baies basses et étroites qui laissent pénétrer dans le temple un jour extrêmement mystérieux.

On entre dans l'église par un portail adossé au côté nord de la tour; il a été construit en un style très équivoque lors des dernières restaurations en 1873.

Les colonnes de la grande nef sont toutes différentes et très caractéristiques.

Les deux premières, vers l'entrée, ont les angles des chapiteaux ornés de têtes humaines et portent, dans la partie inférieure du fût, deux bénitiers, dont un à figures grimaçantes ; ils paraissent taillés à même la pierre.

La nef et les bas-côtés sont couverts d'un plafond ornementé à la façon moderne et sans intérêt.

Une visite dans les combles a fait découvrir l'ossature d'une voûte en bardeaux.

L'édifice est soumis à l'action néfaste de l'humidité. Celle-ci est due à une double cause : le voisinage de la Meuse et le mauvais état des toitures de l'édifice.

Tout y est imprégné de salpêtre ; l'air y est insalubre.

L'église tout entière se trouve dans un état extrême de délabrement et demande des réparations immédiates si on veut la sauver d'une destruction inévitable.

Une brèche de plusieurs mètres carrés s'est faite dans le mur latéral sud ; celle-ci semble causée par la mauvaise qualité des matériaux employés.

Cette brèche a mis à nu les traces d'une ancienne arcade.

L'angle sud-ouest de la tour est lézardé de façon inquiétante. D'énormes blocs de pierre menacent de choir.

La Commission royale est d'avis, avec M. l'architecte provincial, que, malgré cet état misérable du vénérable édifice, il ne peut être question de le démolir.

L'église étant devenue insuffisante par suite du développement considérable de la population, il conviendrait de confier à un restaurateur compétent l'étude d'un projet d'agrandissement et de restauration.

Toutefois, en vue d'éviter des accidents, des travaux de réparation s'imposent d'urgence.

Les bases des colonnes de la nef étant actuellement enterrées, une de celles-ci sera dégagée afin d'en connaître la forme primitive.

La Commission royale désire être mise, sous bref délai, au courant des résultats de ces recherches.

— Il a été procédé, le 28 juin 1910, à l'examen, sur place, des travaux d'agrandissement projetés à l'église de Hersselt (Anvers).

Eglise
de Hersselt.

MM Van Leemputten et le chanoine Laenen, membres correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cette inspection.

Tout bien pesé, la Commission se rallie au principe du projet tel qu'il est conçu et présenté par M. l'architecte Taymans.

Elle estime qu'il est susceptible de recevoir le visa sous réserve que, pour harmoniser l'aspect de la tour conservée et du chœur reconstruit avec les anciennes dimensions, l'artiste devra abaisser sensiblement la hauteur projetée pour le corps de l'église.

Il devra être stipulé que le chœur et le transept seront reconstruits au moyen des matériaux dont il se compose ; le chœur, tel qu'il existe.

A cet effet, les pierres des parements seront numérotées et représentées en détail sur les dessins spéciaux qui serviront à la reconstruction exacte.

Toutes les faces de ces parties du monument devront, en outre, être photographiées à une grande échelle. Ces photographies serviront à contrôler la fidélité de la reconstruction.

Enfin, il devra être fait usage, dans la plus grande partie possible de la nouvelle construction, d'une pierre analogue

à celle qui a servi jadis à l'édification du chœur et du transept.

Eg. 110
de Notre-Dame,
à Saint-Trond.

— Il a été procédé, le 19 juillet 1910, à l'examen des travaux de restauration projetés à l'église de Notre-Dame, à Saint-Trond (Limbourg).

MM. Jaminé et Huybrighs, membres correspondants du Limbourg, assistaient à cette inspection.

Il résulte de cet examen que l'église, dont il s'agit, date de différentes époques de la période romano-ogivale, mais qu'elle a subi, en 1850, une restauration maladroite qui lui a enlevé une bonne partie de son caractère.

L'angle nord-est est occupé par une vieille mesure servant actuellement de sacristie.

Dans le mur ouest de cette construction est encastré un contrefort d'angle de l'église primitive. Il a seul échappé aux ravages d'un incendie il y a cinquante ans. Il est construit en briques avec chainages en pierre et porte dans sa partie supérieure l'amorce d'un pinacle.

On remarque dans les combles de cette sacristie les traces d'arcades romane et ogivale primaire.

Le chœur de l'église paraît dater du xiv^e siècle.

La partie supérieure des contreforts est de construction récente.

L'arc boutant établi près du transept sud paraît primitif. Il est couvert de rampants en pierre de Meuse.

Le projet de restauration paraît acceptable. Il conviendra toutefois de produire une nouvelle étude des sacristies, conçue en un style plus simple.

Il doit être entendu qu'au cours des travaux, les matériaux actuels devront être conservés dans la mesure du possible et

qu'aucune substitution ne peut être faite dans le massif de maçonneries ; ainsi la brique ne peut pas remplacer la pierre d'autrefois et réciproquement.

Aucune dérogation à cette règle ne pourra être faite à moins d'une autorisation spéciale de la Commission royale des Monuments.

Il conviendra, au cours des travaux, de mettre en œuvre les rampants en pierre ainsi qu'il a été fait au transept sud de l'église.

Les abords de l'édifice réclament de sérieuses améliorations. En temps de pluies, les eaux baignent les murs et compromettent la bonne conservation des maçonneries.

Il importera d'établir un trottoir tout autour de l'église et d'améliorer la chaussée en vue d'assurer la répartition rationnelle des eaux pluviales.

L'architecte restaurateur devra soumettre à la Commission, en même temps que sa nouvelle étude des sacristies, un plan complet des abords de l'église.

— Il a été procédé, le 2 août 1910, à l'inspection des travaux, en cours, du déplacement, par le système américain, de la tour monumentale de l'église de Bocholt (Limbourg).

Église
de Bocholt.

M. Jaminé, membre correspondant du Limbourg, assistait à cette inspection

Cet examen a démontré que les travaux se font dans de bonnes conditions et permettent d'escompter les meilleurs résultats.

La Commission royale est unanimement d'avis qu'il y a lieu, pour le Département des Beaux-Arts, d'intervenir dans

la dépense qu'entraînera l'exécution de ces travaux, d'autant plus que ce Département serait intervenu dans les frais de réédification si la tour avait été démolie.

POUR LE MEMBRE-SECRÉTAIRE :

Le Secrétaire adjoint,
J. HOUBAR.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
CH. LAGASSE-DE LOCHT.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCES

des 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 octobre 1910.

PEINTURES ET SCULPTURES.

La Commission a émis un avis favorable sur les projets concernant :

- 1° La décoration picturale de la nouvelle chapelle de Graethem, à Looz (Limbourg); Eglise de Graethem.
 - 2° Le placement d'un vitrail dans l'église de Saint-Remy, à Molenbeek-Saint-Jean, Bruxelles (Brabant); auteur, M. Bardenhewer; Eglise de Saint-Remy, à Molenbeek-Saint-Jean.
 - 3° Le placement de vitraux dans l'église de Saint-Mengold, à Huy (Liège); auteur, M. Osterrath; Eglise de Saint-Mengold, à Huy.
 - 4° L'exécution de vitraux peints pour l'église monumentale de Saint-Nicolas, à Dixmude (Flandre occidentale); auteur, M. Dobbelaere. Eglise de Saint-Nicolas, à Dixmude.
- Il a été procédé, le 11 octobre 1910, à l'examen, sur place, des travaux de décoration picturale, en cours d'exécution, à l'église de Westmalle (Anvers). Eglise de Westmalle

M. Van Lecmpullen, membre correspondant de la province d'Anvers, assistait à cette inspection.

Il résulte de cet examen que la restauration des peintures anciennes, des colonnes de la nef, a été menée très judicieusement et avec un grand souci d'art.

De plus, l'artiste a donné aux personnages, qui décorent les colonnes de la partie de l'église récemment construite, un caractère ancien, bien en harmonie avec les peintures restaurées.

Les colonnes de la nef étant dépourvues de chapiteaux et d'abaques, il conviendrait d'orner la partie supérieure des colonnes sous la naissance des cintres, d'une litre et d'adopter pour chacune de ces litres un dessin différent.

La litre, surmontant la figuration de Saint-Jacques, servira de modèle quant à la tonalité des couleurs.

Les croix de consécration, représentées dans des disques peints sur les colonnes de la nef ancienne, devront être remplacées, dans la partie nouvelle, par un quadrilobe entourant un écusson sur lequel sera représenté un emblème religieux.

La bordure peinte à la base du fut des colonnes devra être supprimée.

La décoration de la voûte en bardeaux devra se borner à l'application d'une teinte rouge dans les creux des nervures.

Il faudra traiter de la même manière la moulure établie à la partie supérieure des murs latéraux.

Comme il conviendrait d'établir un lambris en chêne tout autour de l'église, il y aura lieu d'ajourner les travaux de peinture de la partie supérieure des murs, afin de réserver les tons jusqu'après la pose du lambris projeté.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

La Commission a revêtu du visa les projets à la construction de presbytères à :

- 1° Tourpes (Hainaut);
- 2° Cortessem (Limbourg); architecte, M. Lippens;
- 3° Milmort (Liège); architecte, M. Urbain Watrin;
- 4° Paliseul (Luxembourg), sous réserve qu'au cours des travaux l'auteur se conformera à la première observation faite dans le rapport du comité diocésain en date du 11 octobre 1910; architecte, M. Camille François.

Travaux
de construction
et de restauration
de presbytères.

Le Collège a également émis des avis favorables sur les projets concernant :

- 5° La restauration du presbytère de Rethy (Anvers); architecte, M. Taymans;
- 6° Les travaux d'amélioration à effectuer au presbytère de Willampuis (Hainaut); architecte, M. Fourdin;
- 7° La restauration du presbytère de Saint-Médard (Luxembourg);
- 8° La reconstruction des dépendances du presbytère de Grammont (Flandre orientale);
- 9° Les travaux d'amélioration à exécuter au presbytère de Wanzele (Flandre orientale); architecte, M. Victor De Smet;
- 10° Le creusement d'un puits artésien au presbytère de Nadrin (Luxembourg).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a revêtu du visa les projets concernant :

Église de Saint-Antoine, à Bar-le-Duc. 1° La construction d'une nouvelle chapelle de Saint-Antoine à l'église de Bar-le-Duc (Anvers); architecte, M. De Vooght.

Le Collège estime que l'exécution de ces travaux devra se faire par adjudication restreinte entre quelques entrepreneurs avantageusement connus;

Église de Wiers.

2° La reconstruction de l'église et d'une partie de la tour de Wiers (Hainaut), sous réserve que l'auteur se conformera, aux cours des travaux, aux observations indiquées par une croix rouge dans le rapport de M. Van Loo, membre correspondant de la province du Hainaut.

Il conviendra également de compléter les baies de la tour par l'adjonction de meneaux; architecte, M. Clerbaux;

Église de Ryckel.

3° La construction d'une église à Ryckel (Limbourg), sous réserve qu'au cours des travaux on réduira les dimensions des lucarnes de la flèche, et que l'on reproduira à l'intérieur des fenêtres nord et sud du transept, l'encadrement supérieur ogival qui existe vers l'extérieur.

L'attention de l'auteur a été appelée sur l'emplacement de la tour, qui s'oppose à tout agrandissement ultérieur de l'église dans le sens de la longueur.

Il conviendrait d'établir cette tour sur le côté; architecte, M. Piscador;

Église de Saint-Paul, à Gand.

4° L'acquisition d'un terrain pour la construction d'une église paroissiale de Saint-Paul, à Gand (Flandre orientale).

L'attention des autorités fabriennes a été appelée sur la

superficie de ce terrain; est-elle suffisante pour l'édification d'une paroisse de cette importance?

5° La reconstruction d'une petite sacristie annexée à l'église monumentale de Saint-Martin, à Ypres (Flandre occidentale); architecte, M. Coomans; Église de Saint-Martin, à Ypres.

6° Le pavage des abords de l'église de Saint-Vincent (Luxembourg); Église de Saint-Vincent.

7° L'établissement des fondations, la construction d'un mur de soutènement et l'aménagement des abords de la nouvelle église de Boitsfort (Brabant), sous réserve qu'il sera tenu compte des observations mentionnées dans le rapport du Département des Travaux Publics, en date du 21 octobre 1910; architecte, M. Langerock; Église de Boitsfort.

8° Le relèvement de pierres tombales à l'église d'Enneilles (Granhan, Luxembourg); Église d'Enneilles.

9° Le placement d'un autel dédié à Notre-Dame de Lourdes à l'église de Sainte-Walburge, à Audenaerde (Flandre orientale); architecte, M. Langerock; Église de Sainte-Walburge, à Audenaerde.

10° Le placement d'un lambris et d'un chemin de la croix dans l'église d'Erpe (Flandre orientale); sculpteur, M. De Somer; Église d'Erpe.

11° L'ameublement de l'église de Trieu-sous-Carnières (Hainaut); auteur, M. Durieu-Gahide; Église de Trieu-sous-Carnières.

12° Le placement d'un orgue dans l'église d'Houffalize (Luxembourg); facteur, M. Wetzel; Église d'Houffalize.

13° L'exécution d'un maître-autel et d'un autel latéral dédié au Sacré-Cœur, pour l'église de La Hulpe (Brabant), sous réserve qu'au cours de l'exécution de l'autel latéral, l'auteur supprimera ou diminuera l'importance du motif central de la tombe; auteur, M. Pirotte; Église de La Hulpe.

Collégiale
de Notre-Dame,
à Huy.

14° Le placement de nouvelles orgues dans l'église collégiale de Notre-Dame, à Huy (Liège); architecte, M. Schoemackers;

Chapelle
de Graethem.

15° L'ameublement de la nouvelle chapelle de Graethem-Looz (Limbourg);

Eglise
de Froidchapelle.

16° Le placement d'un orgue dans l'église de Froidchapelle (Hainaut); sculpteur, M. Van Roey;

Eglise
de Saint-Mard.

17° Le placement d'une chaire de vérité dans l'église de Saint-Mard (Luxembourg); sculpteur, M. Vassaux.

Eglise
de Leugnies.

— Il a été procédé, le 8 septembre 1910, à l'examen sur place des travaux projetés à l'église de Leugnies (Hainaut).

M. l'abbé Puissant, membre correspondant du Hainaut, assistait à cette inspection.

Il a été constaté que ces travaux, qui comprenaient la construction d'un jubé et le placement d'un orgue, sont exécutés.

L'église ne présentant aucune valeur artistique, en présence d'ailleurs du fait accompli, la Commission royale ne peut que se désintéresser de l'affaire.

Les chapiteaux et les bases des colonnes de la nef pourraient seuls être réemployés dans la reconstruction qui se fera peut-être un jour.

Le sanctuaire, partie romane de l'église, porte, à l'extérieur, les traces d'anciennes baies.

Un fragment de pierre tombale pouvant dater de la fin de la période romane occupe le bas-côté nord du temple.

Eglise
d'Houffalize.

— Il a été procédé, le 13 septembre 1910, à l'examen, sur place, des travaux exécutés et en cours d'exécution à l'église d'Houffalize (Luxembourg).

M. Cupper, membre correspondant du Luxembourg, assistait à cette inspection.

L'autel latéral dédié à la Sainte-Vierge, la chaire de vérité, les consoles du chœur, les vitraux des bas-côtés et de la haute nef, ainsi que la restauration du monument funéraire du Chevalier Thierry, sont exécutés suivant toutes les règles de l'art et justifient, conséquemment, la liquidation des subsides promis par le Département des Beaux-Arts.

La décoration picturale, en cours d'exécution, promet, dès à présent, un bon résultat.

Il conviendra d'établir tout le long du mur de la basse nef et à l'intérieur des niches est et ouest, un lambris surmonté d'une litre ornée.

Cette ornementation devra être reproduite autour des arcs des baies.

Il y aura lieu de donner, au fond des niches susdites, une teinte intermédiaire entre celle de l'appareillage et celle du lambris.

Les travaux de nettoyage et de cirage du maître-autel sont en bonne voie. Il conviendra, au cours des travaux, d'abaisser la statue du saint qui en occupe la niche, de façon que cette statue soit convenablement encadrée.

Elle devra, en tout cas, être supprimée, dès que la situation financière de la Fabrique d'église permettra de la remplacer par le tableau qui doit occuper cette partie de l'autel.

— Il a été procédé, le 19 septembre 1910, à l'examen des objets mobiliers récemment placés dans l'église de Sainte-Anne, à Zwynndrecht (Flandre orientale).

Il résulte de cet examen que les meubles dont il s'agit ont été exécutés avec soin et art.

Eglise
de Sainte-Anne
à Zwynndrecht.

La Commission estime, conséquemment, que la liquidation des subsides promis par le Département des Beaux-Arts est justifiée.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a émis un avis favorable sur les projets concernant :

- Eglise
de Temploux. 1° La restauration et l'agrandissement de l'église de Temploux (Namur); architecte, M. Corthouts;
- Eglise
de Saint-Médard. 2° Les travaux de restauration à effectuer à l'église de Saint-Médard (Luxembourg);
- Eglise
de Baudour. 3° La restauration du clocher de l'église de Baudour (Hainaut); architecte, M. Bodson;
- Eglise
d'Autel-Haut. 4° Les travaux à exécuter à la chapelle monumentale d'Autel-Haut (Luxembourg); architecte, M. Lamy;
- Eglise
de Saint-Ludger,
à Zele. 5° La restauration de la façade principale de l'église de Saint-Ludger, à Zele (Flandre orientale); architecte, M. De Pauw;
- Eglise
d'Ozo-Izier. 6° Les travaux à exécuter à la chapelle d'Ozo-Izier (Luxembourg);
- Eglise
de Saint-Pierre-
Capelle. 7° La restauration des toitures de l'église de Saint-Pierre-Capelle (Hainaut);
- Eglise
de Releghem. 8° L'agrandissement de l'église de Releghem (Brabant), sous réserve qu'il sera tenu compte des observations mentionnées dans le rapport de M. l'architecte provincial, ainsi que dans celui de M. l'architecte Langerock, membre correspondant de la province de Brabant.

La Commission estime, en outre, qu'il conviendra d'établir

un pignon de chaque côté nord et sud de la première travée contiguë au chœur; architecte, M. Ramaekers;

9° Les travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église monumentale d'Essen (Flandre occidentale); architecte, M. Nolf;

Eglise
d'Essen.

10° La restauration de l'église de Limelette (Brabant); architecte, M. Cochaux;

Eglise
de Limelette.

11° La restauration du transept nord de l'église monumentale de Saint-Jacques, à Bruges (Flandre occidentale).

Eglise
de Saint-Jacques,
à Bruges.

La Commission estime, toutefois, qu'il y aura lieu, au cours des travaux, de suivre, pour l'encadrement supérieur de la fenêtre, le tracé au crayon indiqué au plan.

Il conviendra, en outre, d'établir, en moëffen, les rampants et les arcatures supportant les chéneaux.

L'attention de l'auteur a été appelée sur l'avantage qui résulterait de la substitution d'un bahut aux gouttières suspendues; architecte, M. De Pauw;

12° La restauration de l'église de Grand-Jaminé (Limbourg); architecte, M. Martin;

Eglise
de Grand-Jaminé.

13° Les travaux de réparation à exécuter à l'église de Hechtel (Limbourg);

Eglise
de Hechtel.

14° La restauration des toitures de la nef centrale de l'église de Sainte-Croix lez Bruges (Flandre occidentale);

Eglise
de Sainte-Croix
lez Bruges.

15° Les travaux à exécuter à l'église de la section de Chaumont-Gistoux (Brabant);

Eglise
de Chaumont-
Gistoux.

16° Le renouvellement des toitures de l'église de Mévergnies (Hainaut); architecte, M. Jourdin;

Eglise
de Mévergnies.

17° La restauration de l'ancienne chapelle d'Ollomont, commune de Nadrin (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

Chapelle
d'Ollomont.

La Commission estime, toutefois, qu'il y aura lieu de

supprimer l'appentis projeté au-dessus de l'entrée principale et d'insister auprès de l'Administration communale pour qu'elle fasse réédifier la troisième abside.

En tous cas, il conviendra, au cours des travaux, de ne maçonner les ouvertures actuelles que vers l'intérieur et sur la moitié de l'épaisseur des murs.

Il doit être entendu que les amorces de la troisième abside devront être maintenues dans leur état actuel si la réédification de cette abside n'était pas effectuée.

POUR LE MEMBRE-SECRÉTAIRE :

Le Secrétaire adjoint,

J. HOUBAR.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,

CH. LAGASSE-DE LOCHT.

SÉANCE GÉNÉRALE PRÉPARATOIRE

du 15 octobre 1910, à 2 heures.

Présidence de M. LAGASSE-DE LOCHT.

Membres effectifs présents : MM. Blomme, vice-président ; Vinçotte, Cardon, Janlet, Van Caster, Jaussens, Mortier, Rooms, baron Kervyn de Lettenhove et Flanneau, membres ; Houbar, secrétaire-adjoint.

MM. Acker, empêché, et Massaux, indisposé, se sont fait excuser.

Membres correspondants présents : MM. le comte de Briey, Gouverneur du Luxembourg ; Van Leemputten, Brouwers, Matthieu, Dardenne, Boveroulle, chanoine Vanden Gheyn, Lybaert, Vanden Ecde, de Ceuleneer, Sibenaler, abbé Puissant, Carly, Cornu, Haverland, Destrée, secrétaire-adjoint du Comité provincial du Brabant.

M. le Président donne lecture des articles 68 et 69 du règlement ayant rapport aux séances préparatoires. Il donne également lecture de l'ordre du jour de l'assemblée générale et publique du 17 octobre courant.

Aucune proposition n'ayant été produite à propos de cet

ordre du jour, M. le Président le déclare adopté définitivement.

M. Destrée appelle l'attention de l'assemblée sur le vœu qu'émet le Comité provincial du Brabant, de voir mettre à l'ordre du jour de la séance générale de 1911, la question relative à l'esthétique des villes.

M. le Président propose de subordonner à l'approbation de l'assemblée générale du lundi 17 octobre, la mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale de 1911 de la question susdite, ainsi que de celle relative aux émaux et aux tapisseries. (*Adopté.*)

M. le Président recommande aux membres correspondants de se montrer sévères dans le choix des monuments ou parties de monuments à classer. Il recommande surtout de proposer le classement avant que des travaux de restauration aient été entrepris.

Des renseignements ayant été demandés au sujet des trois catégories de classement des édifices, M. le Président rappelle que le classement s'impose quand l'édifice est à la fois ancien, artistique et historique.

Des parties d'un monument, satisfaisant à ces trois conditions, peuvent aussi être classées séparément.

D'après la dernière jurisprudence du Département de la Justice, le Ministre se réserve, sans s'y obliger, de proportionner les subsides d'après le numéro de classement obtenu.

M. Haverland, membre correspondant, fait remarquer que certaines églises-peu monumentales du Luxembourg évoquent des souvenirs historiques très importants.

Il émet le vœu que la Commission royale tienne compte de cette particularité, lorsque des propositions de classe-

ment seront faites, dans ce sens, par le Comité de cette province.

La Fabrique d'église de Waha (Luxembourg) ayant l'intention de faire réparer l'angle de la pierre dative qu'elle possède, M. Sibenaler propose, par mesure de prudence, d'en faire exécuter le moulage avant la fixation de la pierre au mur du chœur.

L'attention de la Commission royale et des membres correspondants est appelée sur la nécessité de la publication du recueil de conseils pratiques pour la conservation des monuments et des objets d'art, ainsi que pour la conservation des peintures murales.

M. le Président remercie les membres correspondants qui ont bien voulu se rendre à la réunion préparatoire. Il engage ceux qui le désirent à rester à la séance ordinaire de la Commission, laquelle est ouverte à 3 heures.

Assistaient à cette séance, MM. le comte de Briey, Gouverneur du Luxembourg; Matthieu, Sibenaler, Wilmar, abbé Puissant, Haverland, Carly et Cornu.

POUR LE MEMBRE-SECRÉTAIRE :

Le Président,

Le Secrétaire adjoint,

CH. LAGASSE-DE LOCHT.

J. HOUBAR.
